



MÉDECINS RÉSIDENTS DU CANADA – QUESTIONNAIRE SUR LA PRÉPARATION À L'AGRÉMENT

Chères collègues, chers collègues,

Tous les six ans, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et le Collège des médecins de famille du Canada font une visite d'agrément afin de passer en revue tous les programmes de résidence offerts par une université. L'agrément vise à assurer que tous ces programmes satisfont les normes de formation en résidence et que toutes les ressources nécessaires sont offertes et utilisées de façon efficace et efficiente pour que les résidents puissent répondre aux exigences de formation établies pour l'exercice de leur spécialité.

On ne saurait trop insister sur le rôle que doivent jouer les médecins résidents dans l'agrément des programmes. À toutes les étapes du processus d'agrément, la participation des résidents est autant bienvenue qu'essentielle. Les médecins résidents ont une occasion exceptionnelle de contribuer à la qualité de la formation de résidence au Canada en jouant un rôle actif dans le processus d'agrément, ce qui permet aux Collèges de travailler en étroite collaboration avec les universités pour améliorer la formation médicale postdoctorale.

Médecins résidents du Canada (MRC) a élaboré un questionnaire sur la préparation à l'agrément que doivent remplir tous les résidents inscrits à un programme offert par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ou le Collège des médecins de famille du Canada. Ce questionnaire a été spécialement conçu pour recueillir votre opinion au sujet de votre formation. Vos réponses resteront confidentielles et ne seront pas partagées avec votre programme de résidence, votre directeur de programme, votre faculté, votre établissement ou le comité de votre programme.

Votre association provinciale rassemblera les résultats et rédigera un rapport confidentiel des commentaires reçus. Seuls les médecins résidents faisant partie des équipes d'agrément sont les seules personnes qui recevront ce rapport. Pour plus d'information au sujet de l'agrément, visitez notre site web : residentdoctors.ca.

Merci de votre collaboration. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec MRC.

Renseignements personnels :

Programme de spécialité ou de surspécialité :

Endroit où la formation est suivie (si cela est pertinent) :

Année du programme d'études postdoctorales :

Norme B1 : Structure administrative

	Absolument pas d'accord	Pas d'accord	Sans opinion	D'accord	Absolument d'accord
1. Mon directeur de programme s'intéresse à ma formation.					
2. Il m'est facile de communiquer avec mon directeur de programme.					
3. Mon directeur de programme défend les intérêts des résidents.					
4. Le comité du programme de résidence tient compte des rétroactions des résidents.					
5. Les résidents jouent un rôle actif au sein du comité du programme de résidence.					
6. Les résidents reçoivent régulièrement des communications au sujet des activités du comité du programme de résidence.					

Commentaires :

	Absolument pas d'accord	Pas d'accord	Sans opinion	D'accord	Absolument d'accord
7. On favorise les discussions au sujet des points forts et des points faibles du programme					
8. Mon programme répond de façon adéquate lorsque des problèmes ont une incidence sur l'expérience d'apprentissage des résidents.					
9. Mon programme met l'accent sur les pratiques assurant la sécurité des patients.					
10. Mon programme comprend des mesures raisonnables pour assurer la sécurité des résidents en tout temps.					
11. Mon hôpital prend des mesures raisonnables pour assurer la sécurité des résidents en tout temps.					
12. Mon programme assure une supervision adéquate et rapide des résidents.					
13. En général, l'enseignement et la supervision par les membres principaux de ma faculté facilitent mon apprentissage.					
14. En général, les membres principaux de ma faculté s'intéressent vraiment à la qualité de l'enseignement.					

15. À quelle fréquence votre programme vous demande-t-il :

	Jamais	Moins d'une fois par année	Une fois par année	De 2 à 6 fois par année	13 fois et plus par année
15a.) d'évaluer votre programme de résidence de façon globale?					
15b.) d'évaluer votre faculté ou les médecins traitants à l'aide de questionnaires écrits ou électroniques?					

	Très certain	Certain	Pas très certain	Pas du tout
15c.) Dans quelle mesure êtes-vous certain que ces évaluations restent confidentielles?				

Commentaires :

Norme B2 : Objectifs

Répondez aux questions suivantes en tenant compte de ce que vous avez vécu dans votre programme de résidence depuis le début de l'année universitaire en cours.

	Oui	Non	Incertain
16. Avez-vous suivi un cours théorique sur les buts et objectifs du cadre de compétences CanMEDS et CanMEDS-FM au début de votre programme?			
17. Les objectifs spécifiques (du cadre de compétences CanMEDS et CanMEDS-FM) sont-ils revus et examinés au début de chaque stage d'internat?			
18. Le corps professoral tient-il compte des objectifs établis en offrant l'enseignement, en évaluant votre apprentissage et en faisant vos évaluations?			

Norme B3 : Structure et organisation du programme

Veuillez répondre aux questions suivantes en tenant compte des deux périodes suivantes : le stage précédent de quatre semaines et le stage le plus intense au cours des six derniers mois.

	Le plus récent stage de 4 semaines à l'hôpital	Le plus récent stage de 4 semaines à domicile	Le stage à l'hôpital le plus intensif au cours des 6 derniers mois (durée de 4 semaines)	Le stage à domicile le plus intense au cours des 6 derniers mois (durée de 4 semaines)
19. En moyenne, combien d'heures de service travaillez-vous par semaine?				
20. Quel a été le nombre maximum d'heures consécutives que vous avez travaillé?				
21. Quel a été le nombre minimum d'heures hors service que vous avez reçu entre deux périodes de service? (La période de service comprend le temps passé à l'hôpital et à domicile lorsque vous avez été à l'hôpital après minuit)				
22. Lors d'un stage normal en soins ambulatoires, pendant combien d'heures avez-vous été au travail par semaine?				
23. En moyenne, combien de jours par stage de 4 semaines vous a-t-on assigné au-delà des heures normales de travail en semaine (p. ex. service de garde, quart de travail de nuit ou de fin de semaine, présence de nuit ou tout autre horaire de travail au-delà des heures normales de travail)?				
24. Combien de fois avez-vous travaillé plus de 30 heures consécutives?				
25. Pendant combien de jours (période de 24 heures) n'avez-vous eu aucune responsabilité éducative ou clinique?				

Commentaires :

26. Pendant les heures de garde :

	Toujours	Très souvent	Quelques fois	Rarement	Sans objet
26a.) Le degré de supervision et (ou) le soutien assuré par le corps professoral sont suffisants.					
26b.) La rétroaction que je reçois du corps professoral est suffisante.					
26c.) Je suis aussi de garde dans un autre service de l'hôpital.					
26d.) La garde dans plusieurs services enrichit ma formation.					
26e.) Le degré de supervision et (ou) de soutien assuré par le corps professoral pendant la garde dans plusieurs services de l'hôpital est adéquat.					
26f.) Je suis de garde dans un autre lieu géographique (p. ex. : un autre hôpital).					
26g.) Je suis encouragé(e) par le corps professoral à rentrer à la maison après ma période de garde.					
	Oui	Non	Incertain	Sans objet	
26h.) Il existe une méthode clairement établie pour examiner les éventuels problèmes liés aux périodes de gardes trop longues ou qui excèdent les limites convenues.					

Norme B4 : Ressources

	Absolument pas d'accord	Pas d'accord	Sans opinion	D'accord	Absolument d'accord	Sans objet
27. J'ai accompli régulièrement certaines tâches (comme démarrer des perfusions intraveineuses, transporter des patients, faire des prises de sang de routine) qui devraient être normalement effectuées par le personnel de soutien.						
28. J'ai un accès approprié aux services de consultation, de diagnostic et d'analyses de laboratoire nécessaires pour traiter les patients.						
29. Le personnel professionnel, le personnel technique et le personnel de bureau sont en nombre suffisant pour soutenir mon programme de résidence.						
30. Mon programme me permet d'utiliser des ressources éducatives appropriées (locaux et équipement de laboratoire suffisants, accès à la bibliothèque, services informatiques et de consultation statistique).						
31. J'ai accès à une bibliothèque d'hôpital ou à une collection de revues et de documents pertinents (y compris des ressources en ligne) le soir et la fin de semaine.						
32. Pour les périodes de garde, mon programme fournit des installations sûres, propres, raisonnablement faciles d'accès et adéquates.						
33. Mon hôpital et (ou) programme assure des infrastructures adéquates pour l'exercice des activités quotidiennes (locaux de travail sûrs et dédiés avec accès à des ordinateurs à proximité des lieux de soin des patients).						

Commentaires :

Norme B5 : Contenu clinique, universitaire et scientifique du programme

	Absolument pas d'accord	Pas d'accord	Sans opinion	D'accord	Absolument d'accord	Sans objet
34. Mon travail à l'hôpital me permet de voir un nombre suffisant de cas cliniques.						
35. Mon travail à l'hôpital me permet de voir une diversité suffisante de cas cliniques.						
36. Mon travail à l'hôpital me permet de bénéficier d'un degré de supervision suffisant de la part du corps professoral.						
37. Mon travail à l'hôpital me permet d'avoir des responsabilités à degré progressif à mesure que j'avance.						
38. Mon travail dans les unités de soins ambulatoires me permet de voir une quantité suffisante de cas cliniques.						
39. Mon travail dans les unités de soins ambulatoires me permet de voir une diversité suffisante de cas cliniques.						
40. Mon travail dans les unités de soins ambulatoires me permet de bénéficier d'un degré de supervision suffisant de la part du corps professoral.						
41. Mon travail dans les unités de soins ambulatoires me permet d'avoir des responsabilités à degré progressif à mesure que j'avance.						
42. Mes obligations de service à l'hôpital/ à domicile n'ont pas interféré avec mon expérience en soins ambulatoires.						
43. Mes obligations de service n'ont pas interféré avec mon expérience lors de stage à l'hôpital.						
44. Mon programme me permet d'acquérir des compétences techniques pertinentes.						
45. On m'encourage à travailler dans d'autres hôpitaux que des établissements de soins tertiaires ou des cliniques communautaires et l'on me donne l'occasion de le faire.						
46. On m'encourage à travailler dans d'autres hôpitaux que des établissements de soins tertiaires ou des cliniques communautaires.						

	Absolument pas d'accord	Pas d'accord	Sans opinion	D'accord	Absolument d'accord	Sans objet
47. Mon programme m'oblige à faire des stages à l'extérieur de la ville.						
46. Mon programme me fournit des ressources et un soutien suffisants pendant mes stages exigés et (ou) obligatoires à l'extérieur de la ville.						
49. Mon programme comprend des séances de formation sur la planification de carrière.						
50. Mon programme comprend des séances de formation sur les stratégies de transition vers la pratique.						
51. J'ai la possibilité de participer à des activités universitaires, comme des travaux de recherche destinés à être publiés ou présentés.						
52. On me fournit le soutien et les ressources nécessaires pour participer à des activités universitaires (mentor, coordonnateur des activités de recherche des résidents).						
53. On m'encourage à assister à des conférences médicales ou à court de préparation aux examens offerts en dehors de mon université.						
54. Les séances de formation pédagogique, les cliniques et les séminaires offerts sont bien conçus afin de me permettre d'atteindre les objectifs de mon programme.						
55. Les séances d'enseignement, les visites des patients à l'hôpital et les séminaires offerts sont de grande qualité pédagogique.						
56. On me décharge de mes responsabilités cliniques pour me permettre de participer aux activités de formation obligatoires.						
57. J'ai acquis une expérience clinique adéquate en médecine préventive.						
56. Je reçois une formation suffisante en médecine préventive.						

59.	J'ai des possibilités suffisantes de développer des compétences d'évaluation clinique.						
60.	Je reçois une formation adéquate sur les aspects médicolégaux de la pratique clinique.						
61.	On encourage les résidents à réfléchir aux événements défavorables et à prendre des mesures pour qu'ils ne se reproduisent plus.						

Commentaires :

Norme B6 : Évaluation du rendement des résidents

	Absolument pas d'accord	Pas d'accord	Sans opinion	D'accord	Absolument d'accord
62.	Je peux consulter les résultats de mes évaluations de rendement écrites et (ou) électroniques.				
63.	Les résultats de mes évaluations écrites et (ou) me sont fournis en temps opportun.				
64.	Mes évaluations (écrites, électroniques ou autres) me fournissent des renseignements utiles sur mon rendement.				
65.	Les membres du corps professoral observent officiellement mes compétences cliniques.				
66.	Les membres du corps professoral évaluent officiellement mes compétences cliniques.				
67.	La majorité des membres du corps professoral principal manifestent un vif intérêt envers la qualité de la formation des résidents.				
68.	En cas de problème grave au sujet de mon rendement, on m'avise en temps opportun, on me fournit de la rétroaction formative et l'on me donne l'occasion de corriger mon rendement. (Si la question est sans objet, laissez les cases vides et passez à la suivante.)				
69.	La majeure partie de mes séances de rétroaction comprennent des rencontres en tête-à-tête.				

Commentaires :

70. À quelle fréquence votre programme :

	Jamais	Moins d'une fois par année	Une fois par année	De 2 à 6 fois par année	De 7 à 12 fois par année	13 fois par année et plus
70a.) ... permet-il d'observer les interactions avec les patients par vidéo, miroirs semi-réfléchissants ou observation directe?						
70b.) ... vous communique-t-il les résultats de vos évaluations de rendements écrites ou électroniques?						
70c.) ... fait-il une évaluation mi-stage?						

Commentaires :

Questions d'ordre général :

	Absolument pas d'accord	Pas d'accord	Sans opinion	D'accord	Absolument d'accord
71. Je connais les lignes directrices de mon université ou de mon établissement d'enseignement en matière d'intimidation, de harcèlement et de discrimination.					
72. Je connais les principes du CRMCC, du CMFC et du CMQ en matière d'intimidation et de harcèlement qui sont expliqués dans le document intitulé L'Agrément et la question de l'intimidation et du harcèlement dans la formation postdoctorale – lignes directrices pour les visiteurs et les programmes.					
73. Mon programme m'informe adéquatement sur la marche à suivre pour aborder les problèmes d'intimidation, de harcèlement et de discrimination.					
74. J'ai été victime d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination et le problème n'a pas été abordé adéquatement au moyen des mécanismes établis par mon programme et (ou) par mon université.					
75. Certains problèmes d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination survenus au cours de mon programme ne sont pas encore résolus.					
76. Je connais la procédure d'appel interne de mon université.					

75.	Mon programme me fournit de l'information sur les services de planification et de counseling de carrière et m'y donne accès.					
76.	Mon programme comprend des mesures particulières pour soutenir le moral des résidents.					
77.	Mon programme me fournit de l'information sur la gestion du stress et sur les services de mieux-être offerts aux médecins et m'y donne accès.					
78.	Mon programme me fournit de l'information sur les services de planification et de counseling de carrière et m'y donne accès.					
79.	Mon programme comprend des mesures particulières pour soutenir le moral des résidents.					

Commentaires :

80. Étant donné le nombre restreint de résidents-évaluateurs au sein des équipes d'agrément de tous les programmes d'une université, pensez-vous qu'un résident-évaluateur de MRC devrait être présent durant le processus d'agrément de votre programme?

Absolument	Peut-être	Sans opinion	Peut-être pas	Absolument pas

Autres commentaires :

Avez-vous d'autres commentaires à faire au sujet de votre programme?

(Rappel – vos commentaires resteront confidentiels et ne seront pas transmis au directeur de votre programme, à votre faculté, à votre établissement ou au comité de votre programme de résidence. Ils seront transmis aux résidents membres de MRC faisant partie des équipes de visites d'agrément.)

Avez-vous des commentaires ou suggestions à faire au sujet du présent questionnaire?

(Suggestions d'amélioration, autres questions à poser, etc.)
